



## Ambassade de France à Maurice – Section consulaire

14, rue Saint Georges – Port-Louis

+230 202 0123/ 202 0124/ 202 0155 - +230 2020141

Courrier électronique : [afe.port-louis-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:afe.port-louis-amba@diplomatie.gouv.fr) - Site internet : <http://www.mu.ambafrance.org/>

NUMIC :

Monsieur/ Madame,

Votre inscription au registre des Français établis hors de France ainsi que, le cas échéant, celle des personnes liées à votre dossier (conjoint, enfants), arrive à échéance. En conséquence, vous **serez radié(e)**. Vous risquez également d'être **radié(e) de la liste électorale consulaire**, et en conséquence, de ne plus pouvoir voter à Maurice ou aux Seychelles si un scrutin est organisé.

Si vous souhaitez être maintenu(e) sur le registre et sur la liste électorale consulaire, il vous suffit de nous retourner dès à présent **le formulaire ci-dessous (*un exemplaire par adulte*)**, complété et en y joignant un **justificatif de résidence récent, une photographie d'identité avec votre nom, prénom au verso, sur fond blanc, neutre, tête nue, de face et non découpée (3,5 X 4,5 cm), une enveloppe affranchie (14 roupies), libellée à votre nom et adresse (uniquement pour les résidents à Maurice)**. Les cartes consulaires des résidents aux Seychelles seront remises lors des tournées consulaires.

Par ailleurs, le renouvellement d'inscription ou tout changement d'adresse, d'état civil, coordonnées, peut également s'effectuer en ligne sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307) : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307>

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Catherine STARACI  
Consule

Je soussigné(e) NOM : ..... Prénom : ..... Date de naissance : / /

1/Je souhaite renouveler mon inscription au registre des Français établis hors de France  OUI  NON

2/Je souhaite être inscrit(e) sur la liste électorale de Maurice ou des Seychelles (*en fonction de mon lieu de résidence*) :  OUI  NON

**Attention, la loi électorale a changé en 2019 : un répertoire électoral unique géré par l'INSEE a été mis en place pour fiabiliser et actualiser plus facilement les listes électorales.**

**La double inscription simultanée sur deux listes électorales, en France et à l'étranger, n'est donc plus possible.**

**• En choisissant de vous inscrire sur la liste électorale consulaire, vous ne pourrez voter uniquement à l'étranger pour les scrutins nationaux (présidentielle, referendum, européennes, législatives) et pour l'élection des conseillers consulaires des Français de l'étranger.**

**• En choisissant de ne pas vous inscrire sur la liste électorale consulaire, vous ne pourrez plus voter à l'étranger. Vous voterez uniquement en France pour les scrutins nationaux (présidentielle, referendum, européennes, législatives) et pour les scrutins locaux (municipales, régionales et départementales).**

**Quel que soit votre choix, vous gardez toutefois la possibilité de vous réinscrire sur une liste électorale communale en France ou sur une liste électorale consulaire à l'étranger jusqu'au sixième vendredi précédant la date d'un scrutin.**

Signature (obligatoire)

Adresse électronique + téléphone mobile

Date : ..... / ..... / .....